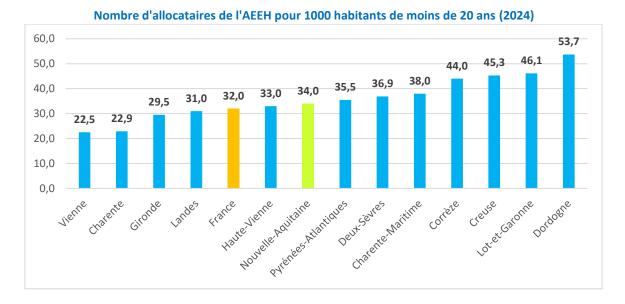
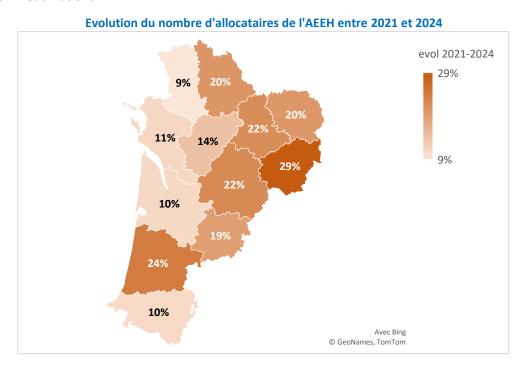
## Les allocataires de l'AEEH

En 2024, **43 300** enfants et adolescents étaient allocataires de l'AEEH en **Nouvelle-Aquitaine**, soit en moyenne, **34 allocataires pour 1000 habitants de moins de 20 ans** (de 22‰ en Vienne à 54‰ en Dordogne).



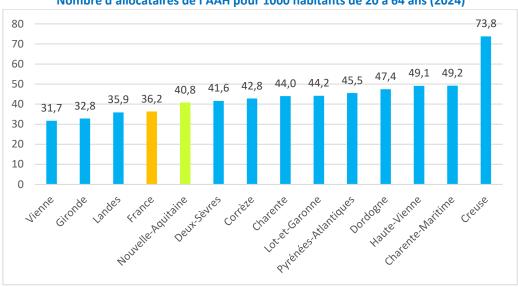
Depuis 2021, la **Nouvelle-Aquitaine** compte **6 600 allocataires de l'AEEH supplémentaires**, soit une augmentation de 15% en 3 ans au niveau régional (de 9% dans les Deux-Sèvres à 29% en Corrèze) et 19% au niveau national.



Sources: CNAF 2024, MSA 2024, INSEE 2024

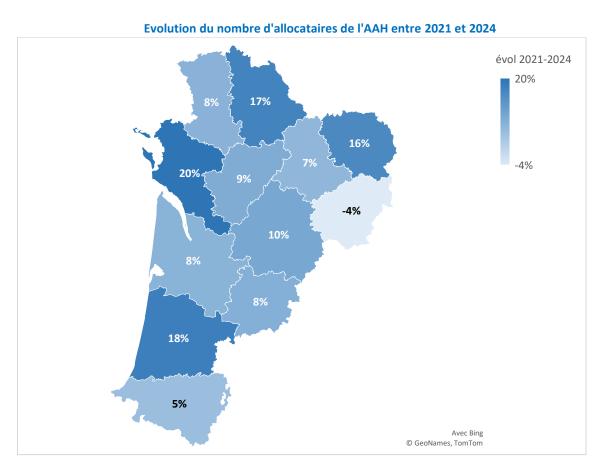
## Les allocataires de l'AAH

En 2024, **135 700** adultes étaient allocataires de l'AAH en **Nouvelle-Aquitaine**, **soit 41 allocataires pour 1000 habitants âgés de 20 à 64 ans** (de 32‰ en Vienne à 74‰ en Creuse).



Nombre d'allocataires de l'AAH pour 1000 habitants de 20 à 64 ans (2024)

Depuis 2021, la **Nouvelle-Aquitaine** compte **5 000 allocataires de l'AAH supplémentaires**, soit une augmentation de 10 % en 3 ans au niveau régional comme au niveau national (avec des variations allant de - 4% en Corrèze à + 20% en Charente-Maritime).



Sources: CNAF 2024, MSA 2024, INSEE 2024.

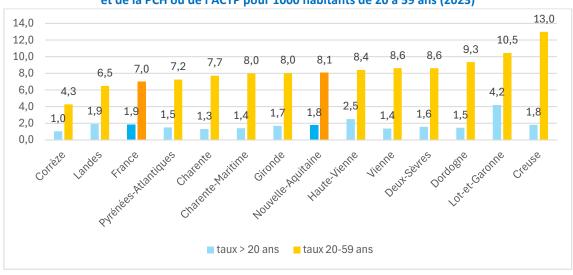


## Les allocataires de la PCH ou de l'ACTP

En 2023, en Nouvelle-Aquitaine, 36 600 personnes recevaient la PCH et 3 600 l'ACTP. Parmi ces allocataires, 6% avaient moins de 20 ans, 62% de 20 à 59 ans et 32% de 60 ans ou plus. Le taux d'allocataires pour 1000 habitants s'élevait à :

- 1,8% pour les jeunes de moins de 20 ans¹ (de 1,0 en Corrèze à 4,2 en Lot-et-Garonne)
- 8,1% pour les personnes âgées de 20 à 59 ans (de 4,3 en Corrèze à 13,0 en Creuse).

Nombre d'allocataires de la PCH pour 1000 habitants de moins de 20 ans et de la PCH ou de l'ACTP pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2023)



Depuis 2020, la **Nouvelle-Aquitaine** compte **5 300 allocataires de la PCH supplémentaires** et 600 allocataires de l'ACTP en moins (allocation qui doit disparaitre, remplacée progressivement par la PCH). En moyenne, en 3 ans, le nombre des allocataires de la PCH a progressé de 17 % en région comme en moyenne nationale (de – 1% en Corrèze à + 48% en Lot-et-Garonne).

Evol 2020-2023

4%
26%
29%
38%
17%
12%
Avec Bling
© GeoNames, TomTom

Sources: INSEE 2023, DREES enquête aide sociale 2023

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour un jeune de moins de 20 ans, si un droit au complément de l'AEEH est reconnu, la personne en assumant la charge peut choisir entre ce complément et la PCH.



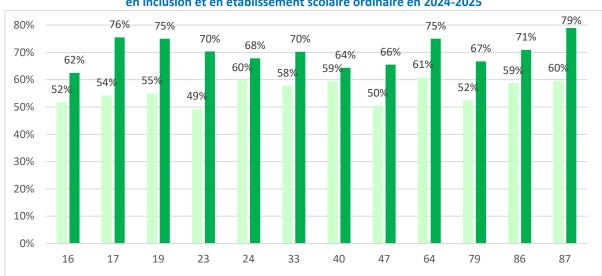
# Modalités de scolarisation des enfants de 3 à 16 ans accompagnés par les ESMS (2024-2025)

L'inclusion scolaire vise à assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents en situation de handicap accompagnés par un ESMS fait partie des objectifs prioritaires des politiques publiques à destination de ces jeunes. Cet objectif se décline avec 2 indicateurs :

- La part des élèves de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS et <u>scolarisés en inclusion</u> (en classe ordinaire, en SEGPA, en ULIS ou autres : CFA, MFR etc.)
- La part des élèves de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS et scolarisés <u>en établissement</u> scolaire ordinaire (élèves en inclusion + élèves en unités d'enseignement externalisée)

#### En Nouvelle-Aquitaine, en 2024-2025 :

- 57% des enfants de 3 à 16 ans accompagnés par un ESMS sont scolarisés en inclusion (rappel 2023-2024 : 56%),
- 71% bénéficient sont scolarisés sein d'un établissement scolaire ordinaire (rappel 2023-2024 : 70%).



■ taux scolarisation en établissement scolaire ordinaire

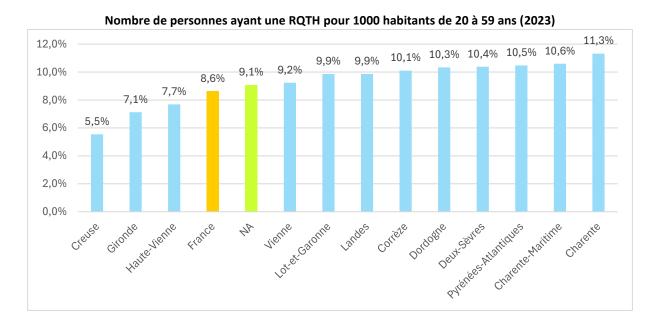
Part des enfants de 3 à 16 ans accompagnés par les ESMS scolarisés en inclusion et en établissement scolaire ordinaire en 2024-2025

**Sources**: Enquête scolarisation ARS-CREAI 2024 (taux de participation NA = 94%).

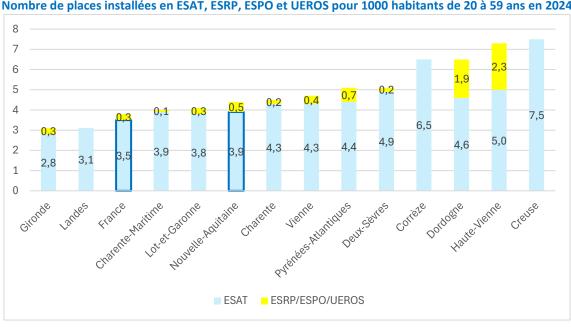
taux inclusion

# L'emploi et la formation des travailleurs handicapés

En 2023, en Nouvelle-Aquitaine, 264 200 personnes bénéficiaient d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés), soit 9,1% des adultes âgés de 20 à 59 ans.



En 2024, 11 474 places étaient installées en ESAT en Nouvelle-Aquitaine, soit un taux d'équipement régional de 3,9 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans, ainsi que 1397 places en ESRP/ESPO et 48 en UEROS, soit un taux d'équipement régional de 0,5 places pour 1000 habitants de 20 à 59 ans



Nombre de places installées en ESAT, ESRP, ESPO et UEROS pour 1000 habitants de 20 à 59 ans en 2024

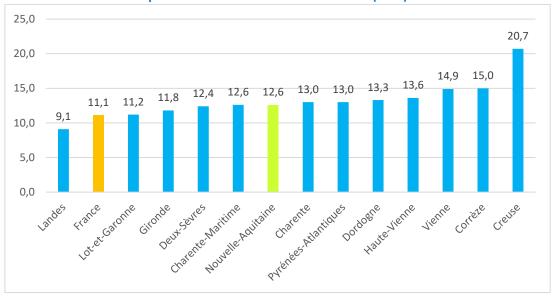
Sources: MDPH 2023, INSEE 2024, FINESS 2024

# L'offre d'accompagnement médico-social

### **Enfants et adolescents**

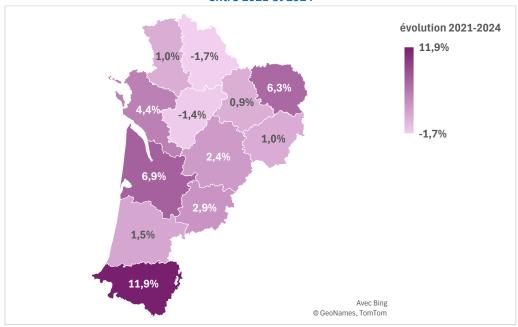
En 2024, la Nouvelle-Aquitaine comptait 16 194 places installées dans les ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap dont 6 519 en SESSAD<sup>2</sup>, soit un taux global d'équipement de 12,6 places pour 1000 habitants de moins de 20 ans.

Nombre de places installées en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap pour 1000 habitants de moins de 20 ans (2024)



Entre 2021 et 2024, la capacité d'accueil en ESMS pour les enfants et adolescents a augmenté de 632 places (créées ex nihilo ou par transformation) en Nouvelle-Aquitaine, soit une évolution de 4% (+5% en moyenne nationale).

Evolution du nombre de places installées en ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap entre 2021 et 2024



Sources: INSEE 2024, FINESS 2024

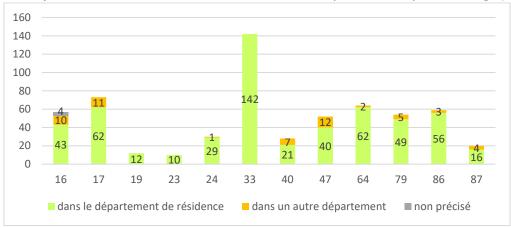
<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir aussi *La part des services dans les ESMS pour enfants et adultes en situation de handicap – situation fin 2024* - https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/etude/pdf/file/1056



#### Jeunes relevant de l'amendement Creton

En Nouvelle-Aquitaine, 601 jeunes adultes relevaient de l'amendement Creton en septembre 2024 : La grande majorité, 91%, sont accompagnés par un ESMS situé dans le département où ils résident. Les autres sont accompagnés dans un autre département, souvent limitrophe du département de résidence, parfois hors Nouvelle-Aquitaine<sup>3</sup>.



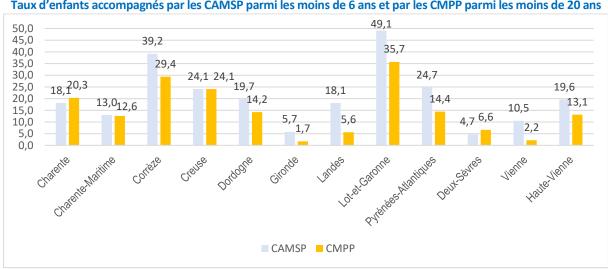


#### Enfants et adolescents accompagnés par les CAMSP, les CMPP et les PCO

En 2023, en Nouvelle-Aquitaine:

CAMSP: 5 300 enfants accompagnés, soit 15,9 enfants pour 1000 habitants de moins de 6 ans

CMPP: 13 500 jeunes accompagnés, soit 10,5 jeunes pour 1000 habitants de moins de 20 ans



Taux d'enfants accompagnés par les CAMSP parmi les moins de 6 ans et par les CMPP parmi les moins de 20 ans

En 2024, en Nouvelle-Aquitaine, les files actives des PCO, plateformes de coordination et d'orientation<sup>4</sup>, s'élevaient à :

- 3 775 enfants pour les PCO 0-6 ans
- 854 enfants de 7 à 12 ans (en 2024, 3 PCO 7-12 ans ont fonctionné : 17, 33, 86

Sources: enquête 2024 auprès des MDPH, INSEE, tableaux de bord de la performance du médico-social 2023, rapport d'activité des PCO

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> En savoir plus : L'activité des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) en Nouvelle-Aquitaine en 2024

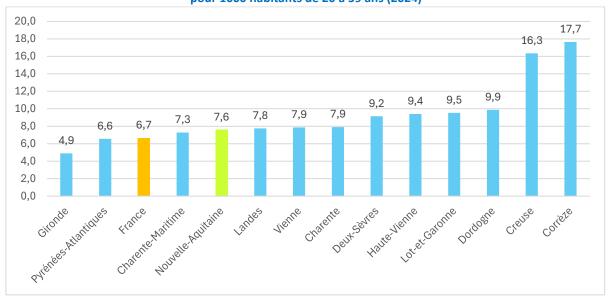


<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En savoir plus : Les jeunes adultes en situation de handicap relevant de l'amendement Creton en Nouvelle-Aquitaine (situation en 2024) https://nouvelleaguitaine.handidonnees.fr/etude/pdf/file/1055

#### **Adultes**

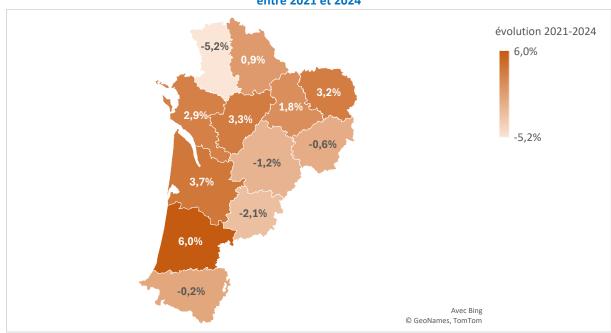
En 2024, la **Nouvelle-Aquitaine** comptait **22 145** places installées dans les ESMS pour adultes en situation de handicap (hors ESAT, ESRP, ESPO et UEROS) dont **6 048** en SAVS et SAMSAH<sup>5</sup>, soit un taux global d'équipement de **7,6 places pour 1000 habitants** de 20 ans à 59 ans.

Nombre de places installées en ESMS pour adultes en situation de handicap pour 1000 habitants de 20 à 59 ans (2024)



Entre 2021 et 2024, en Nouvelle-Aquitaine, la capacité d'accueil en ESMS (hors ESAT, ESRP, ESPO et UEROS) a augmenté de 260 places (créées ex nihilo ou par transformation), soit une évolution de 1,2%.

Evolution du nombre de places installées en ESMS pour adultes en situation de handicap entre 2021 et 2024



Sources: INSEE 2024, FINESS 2024

Edition 2025 CREAL OF REGIONAL de Sunté

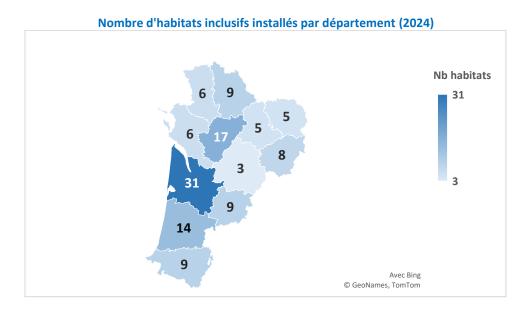
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir note 3

# L'habitat inclusif

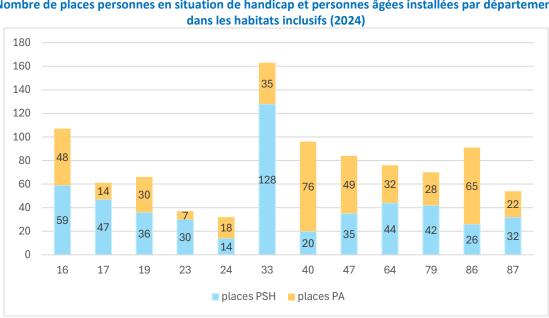
L'habitat inclusif constitue une forme « d'habiter » complémentaire au domicile et à l'accueil en établissement médico-social. Il s'agit de de logements dans lesquels les habitants avec un handicap ou en perte d'autonomie, vivent seuls, en couple ou en colocation et partagent des temps de vie ensemble.

La CNSA finance les projets de vie sociale et partagée dans les habitats inclusifs avec l'aide à la vie partagée - AVP (gérée par le Conseil départemental) ou le forfait habitat inclusif (géré par l'ARS). En Nouvelle-Aquitaine, en 2024, l'habitat inclusif est financé par l'AVP dans tous les départements, sauf en Dordogne, encore restée en forfait habitat inclusif.

En 2024, en Nouvelle-Aquitaine, 122 habitats inclusifs sont proposés. Une offre existe dans tous les départements.



Au total, en 2024, 937 places sont installées dans ces 122 habitats inclusifs dont 55% pour personnes en situation de handicap.

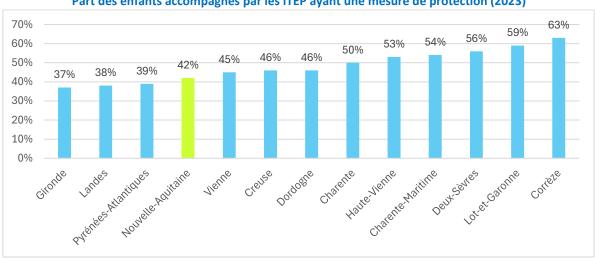


Nombre de places personnes en situation de handicap et personnes âgées installées par département

# **Publics spécifiques**

## Les enfants et adolescents accompagnés par un ESMS et ayant une mesure de protection

En 2023, au moins 5 300 des 31 300 enfants accompagnés par un ESMS en Nouvelle-Aquitaine avaient également une mesure de protection confiée à l'ASE. Les jeunes accompagnés par les ITEP sont les plus concernés par cette double vulnérabilité.



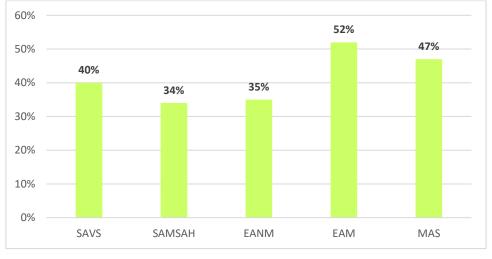
Part des enfants accompagnés par les ITEP ayant une mesure de protection (2023)

## Les personnes handicapées vieillissantes<sup>6</sup>

En 2024, en Nouvelle-Aquitaine, 55 300 allocataires de l'AAH vivant à domicile sont âgés de 50 ans et plus. En 2023, parmi les personnes accompagnées par un ESMS, 9 400 personnes sont âgées de 50 ans, soit 40%, part qui varie sensiblement selon la catégorie et selon le département :

En SAVS: de **32%** (17) à **53%** (23) En SAMSAH: de 15% (23) et 52% (40) En EANM: de 24% (17) à 51% (79) En EAM: de 32% (86) à 67% (23) En MAS: de 31% (17) à 63% (24)





Sources: Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social 2022

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> En savoir plus : Page dédiée sur Handidonnées https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/page/personnes-handicapees-vieillissantes



# En savoir plus

Les chiffres-clés du handicap par département : 12 fiches mises à jour tous les ans

Le site Handidonnées : panorama des données sur le handicap Site co-construit par l'ARS et le CREAI Nouvelle-Aquitaine https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/

et de nombreuses études à télécharger sur Handidonnées. https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/etude/

## **Sigles**

AAH: allocation pour adulte handicapé

AEEH: allocation d'éducation à l'enfant handicapé
ACTP: allocation compensatrice pour tierce personne
CAMSP: centre d'action médico-sociale précoce
CFA: centre de formation pour apprentis,

CMPP: centre médico-psycho-pédagogique

EAM : établissement d'accueil médicalisé (y compris FAM : foyer d'accueil médicalisé)

EANM : établissement d'accueil non médicalisé ESAT : établissement et service d'aide par le travail ESMS : établissements et services médico-sociaux ESPO : établissement et service de préorientation

ESRP : établissement et service de réadaptation professionnelle

MAS : maison d'accueil spécialisée

MDPH: maison départementale des personnes handicapées

MFR: maison familiale rurale

PCH : prestation de compensation du handicap PCO : plateforme de coordination et d'orientation

RQTH: reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SAVS: service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté,

ULIS: unité localisée d'inclusion scolaire,

UEROS : unité d'évaluation, de réentrainement, d'orientation sociale et professionnelle





